Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

Erreur de virement bancaire de mon assurance en ma faveur

Par Charlotte59

Mon assurance m'a versée une somme qui ne m'est pas due.
Si elle ne s'en aperçoit pas, y a-t-il une prescription et de quel délai ?
Merci à tous.

Par yapasdequoi

Bonjour,
L'erreur ne crée pas le droit.

Article 1302-1Version en vigueur depuis le 01 octobre 2016
Création Ordonnance n°2016-131 du 10 février 2016 - art. 2
Celui qui reçoit par erreur ou sciemment ce qui ne lui est pas dû doit le restituer à celui de qui il l'a indûment reçu.

La prescription est de 5 ans.